

## **Locataires en difficultés ? le CIL-PASS ASSISTANCE® d'Action Logement Services**

Le CIL-PASS assistance® est un service d'assistance, dédié aux salariés en difficulté dans leur parcours résidentiel, confrontés à des situations professionnelles ou personnelles et ayant des difficultés pour se maintenir dans leur logement ou pour accéder à un logement.

### **QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?**

- salariés d'une entreprise du secteur privé, hors agricole, de 10 salariés et plus,
- demandeur d'emploi depuis moins de 12 mois, ancien salarié d'une entreprise assujettie à la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC).

Ce service est accessible dans tous les cas où le maintien dans le logement est en péril ou lorsque l'accès au logement est problématique. L'accompagnement vise à :

- prévenir les expulsions des locataires ou des accédants à la propriété ;
- prévenir et/ou travailler sur les conséquences du surendettement ;
- chercher des solutions pour les situations d'urgence : rupture professionnelle, décès, maladie, sinistre, conflit familial... ;
- favoriser l'accès au logement pour les salariés ayant de faibles ressources, un statut d'emploi précaire, un logement inadapté...

### **AVANTAGES DE CE DISPOSITIF**

- assistance personnalisée avec proposition de solutions adaptées ;
- recherche de solutions pour se maintenir dans le logement ou trouver un logement plus adapté ;
- service gratuit et confidentiel vis-à-vis de l'employeur.

### **MODALITÉS DU DISPOSITIF**

- le demandeur bénéficie d'un accueil, d'une écoute et d'un accompagnement personnalisés ;
- un diagnostic de la situation est établi ;
- le conseiller Action Logement Services recherche des solutions d'accès ou de maintien dans le logement avec la mobilisation des aides (*dispositifs financiers sous forme d'avances ou de prêts, recherche de solution logement, ou orientation vers un partenaire*) ;
- suivi de la prestation et mesure de la qualité du service rendu.

### **CONTACTS ACTION LOGEMENT SERVICES**

#### **AGENCE DU TARN**

Nathalie HUAU

05.63.47.24.73

[nathalie.huau@actionlogement.fr](mailto:nathalie.huau@actionlogement.fr)

#### **SERVICE RELATIONS CLIENTS**

05.61.14.52.52

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

*Pour les personnes ne pouvant bénéficier de ce dispositif, le Fonds Solidarité Logement peut également intervenir sous conditions. Il convient de se rapprocher d'un travailleur social afin de pouvoir mettre en place cet accompagnement.*

*Réalisé le 23 février 2018*